

Interview de **Léo Lambert Amouzou**, Producteur et homme fort dans l'ombre

« Ce sont les artistes de ma maison qui m'ont appelé "Excellence" ... Cela me donne la force et me persuade que j'ai une lourde responsabilité envers mon pays le Togo »



# TR TOGOREVEILLE

TR 192 du 03 Juil. 2015

Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Le pari d'une actualité qui réveille



Formation du Gouvernement Klassou

## FAURE GNASSINGBE TIENT AUX RESULTATS ET RELOOKE L'EQUIPE

P 2

53% de Ministres récalés, Plus de responsabilité et Confiance renouvelée à Ayassor, Nouvelle mission pour Bawara, Mme Dogbé toujours sur le terrain, Dussey pour finir le job... de nouvelles et anciennes figures qui doivent faire leur preuve

**SIALO** SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LOMÉ

LA 1<sup>ère</sup> EXPOSITION DE L'EMBALLAGE ET DU PACKAGING

Acteurs et Professionnels de l'agribusiness, participez du 19 au 23 Août 2015 à la 4<sup>ème</sup> édition du SIALO au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 », Pavillon OTI.

THÈME : « EMBALLAGE ET TRANSPORT DES PRODUITS AGRICOLES »

Reservez votre stand au : (+228) 22 34 96 04 / 99 99 79 79 E-mail: centaurecom@yahoo.fr www.sialo.org



Rapprochement économique entre le Togo et le Maroc

LES OPERATEURS ECONOMIQUES TOGOLAIS MAINTIENNENT LES ECHANGES AVEC LEURS HOMOLOGUES MAROCAINS

P 5

S2SIME REVOLUTIONNE LE SECTEUR HOTELIER AVEC « ITOUCHROOM'S »

P 5

Ca roule, ça marche SYLVESTRE NASSIROU SORT DU CHOMAGE GRACE A LA SURVEILLANCE D'ENGIN

P 7

Grand oral réussi pour le nouveau 1er ministre LES DEPUTES DONNENT LEUR ONCTION AU GOUVERNEMENT KLASSOU

P 3

Formation du Gouvernement Klassou

# FAURE GNASSINGBE TIENT AUX RESULTATS ET RELOOKE L'EQUIPE

53% de Ministres récalés, Plus de responsabilité et Confiance renouvelée à Ayassor, Nouvelle mission pour Bawara, Mme Dogbé toujours sur le terrain, Dussey pour finir le job... de nouvelles et anciennes figures qui doivent faire leur preuve



Ils sont vingt-quatre ministres à être nommés ce dimanche 28 juin 2015 par le Président Faure GNASSINGBE pour faire partie de l'équipe gouvernementale du Premier Ministre Sélom Komi KLASSOU, nommé trois semaines plus tôt en remplacement d'Arthème AHOOMEY ZUNU qui a dirigé la primature pendant trois ans. Dans cette équipe plus restreinte de vingt cinq (25) membres comparativement à la précédente qui comptait vingt-neuf (29) ministres, il y a un seul ministre d'Etat, Adji Othet Ayassor, vingt ministres dont deux auprès du Premier Ministre et le Président de République et trois ministres délégués. Trois ministres seulement matérialisent l'ouverture vers les autres formations politiques (deux de l'UFC et un de la CPP). Contrairement à l'équipe sortante qui en comptait six, le nouveau gouvernement ne compte que quatre femmes parmi lesquelles une seule entrante. Le Tourisme et la Santé ont désormais des titulaires. Face à la nécessité de réduction des charges et aux nouvelles priorités et préoccupations, plusieurs portefeuilles ont été soit rattachés à d'autres ministères, soit tout simplement supprimés et de nouveaux concepts de ont vu le jour et rattachés à des ministères, c'est le cas de la dénomination Cadre de vie, Infrastructure ou encore du Dialogue social. D'autre concept comme l'Intégration africaine ont réapparu et collent bien avec l'actualité et l'engagement des plus hautes autorités à faire du Togo un important acteur du débat à l'échelle continentale.

« La voie vers le progrès étant déjà tracée, notre mission consistera à

garder résolument le cap et à intensifier nos efforts dans un esprit d'innovation permanente, pour hisser notre pays à un niveau plus élevé dans tous les domaines. Tout le Gouvernement se mobilisera pour donner un nouvel élan aux efforts que les Togolais consentent depuis des années afin d'ouvrir plus largement les portes du progrès économique et social. C'est ainsi que, nous donnerons une nouvelle impulsion au moteur de l'inclusion économique et sociale dans notre pays. Malgré nos progrès, la tâche qui reste à accomplir est exigeante. En effet, l'incidence de la pauvreté reste encore relativement élevée, surtout en milieu rural. Le niveau du chômage, du sous-emploi, en particulier chez les jeunes, demeure des défis préoccupants. La précarité est une réalité pénible que vivent de nombreux Togolais. Le Gouvernement entend se mettre à l'œuvre sans délai pour relever ces défis, car c'est le prix à payer pour préserver durablement la paix sociale et la cohésion nationale. » a clairement indiqué le nouveau Premier Ministre, devant les élus du peuple au lendemain de la formation de son équipe. Il a par ailleurs rappelé que tous membres de son équipe sont tenus par une obligation de résultat.

Retour sur les forces, les équilibres et la carrure des composantes de cette équipe ministérielle qui a le devoir de traduire dans les actes les promesses électorales du Président Faure GNASSINGBE.

Treize ministres sur les vingt huit de l'ancienne équipe sont reconduits, Sur les vingt neuf membres de l'équipe Ahoomey Zunu II, seulement treize ont

été reconduits. Onze ont gardé leur portefeuille avec quelques légères modifications, une personnalité, Gilbert Bawara a changé de poste et une autre, Elliot OHIN, est sans portefeuille auprès du Premier Ministre. Certains de ses ministres ont un bilan élogieux qui servi à leur reconduction ou à leur envoi en mission sur d'autres fronts dont leur carrure et talents sont sans doute des gages de réussite.

**Le Ministre d'Etat Adji Otèth Ayassor, l'Inébranlable Homme de confiance de Faure**

Ce que certains appellent l'une des plus grandes surprises de ce nouveau gouvernement, est beaucoup plus analysable comme la marque de confiance réaffirmée du Président de la République à son ministre de l'Economie et des Finances, depuis huit ans. La reconduction et le renforcement du ministère de l'Economie et des Finances par deux autres portefeuilles sont, malgré les critiques par personnes et médias interposés, de ceux qui aspirent au poste, est la preuve que ce ministre à la rigueur légendaire est l'homme dont l'économie et les finances du Togo ont besoin. Sans doute que ses résultats qui ne peuvent être effectivement évalués que par le Chef de l'Etat, ont joué dans le choix de lui attribuer des responsabilités supplémentaires. Pour éviter de le surcharger, deux ministres délégués travaillent avec lui sur les volets de la planification, de la prospective et du budget.

**Gilbert Bawara, pour de nouveaux défis : Dialogue social et Réforme Administrative**

Après un brillant passage comme ministre des affaires étrangères et de la coopération, dans l'équipe Houngbo où il s'est révélé l'un des artisans qui a activement participé sous la houlette du Chef de l'Etat la normalisation des relations du Togo et ses partenaires, Gilbert Bawara a été momentanément en dehors du gouvernement avant de revenir dans les Gouvernements Ahoomey I et II comme Ministre de l'Administration Territoriale chargé de conduire deux processus électoraux qu'une certaine opposition s'employait à saboter par tous les moyens. Une mission périlleuse finalement bien réussie par Bawara. Après le rétablissement de la coopération et la correction du déficit démocratique, Faure GNASSINGBE place à présent l'un des ses joker sur le front du dialogue social, de la réforme administrative. L'arrivée de Bawara dont on connaît la puissance de feu verbale inquiète certains dans les milieux syndicaux qui

se demande doré et déjà à quoi ressemblera les discussions avec l'intransigeante STT. « Bawara est une sorte de caméléon dans les négociations, il est à la fois dur et flexible. Tout dépend des situations » témoigne l'un des cadres de l'ANC qui a appris à connaître l'homme au fil des dialogues.

**Mme Victoire Dogbé, Femme de terrain pour longtemps encore**  
Femme de terrain, elle a été reconduite pour la poursuite du volet social du programme de société du Président. L'objectif de faire bénéficier à au moins 2 millions de togolais des avantages de la finance inclusive, exigeait bien évidemment le retour de Victoire Dogbé dont les activités et le nom se colle désormais au terrain. Plusieurs autres projets dans le cadre du volontariat, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, ont besoin de son expertise et de supervision pour prendre une envergure supérieure et mieux participé à la lutte contre la précarité.

**YARK Damehane, Le Monsieur Sécurité toujours fidèle au poste**

Le Togo dispose d'une expertise indéniable sur le plan africain en matière de sécurité. Mis à part quelques actes isolés, les actes de délinquance et les menaces à la paix et à l'intégrité physique et matérielle des togolais, sont souvent maîtrisés. Les enjeux économiques de la sécurité maritime et la nécessité de trouver des solutions à la menace terroriste qui s'est emparée de la sous-région, ont amené les autorités togolaises à réorganiser les forces de défense et de sécurité. Pour la poursuite dans les conditions plus efficaces de ce que le Premier ministre a présenté comme quatrième axe de son programme de gouvernement devant les élus du peuple, la reconduction d'un gendarme de grande expérience comme le Colonel YARK, n'est plus que justifiée

**Robert Dussey pour finir le job**

Le rayonnement du Togo sur le plan international ne fait plus l'ombre d'un doute. Pas moins de quatre événements internationaux d'envergure, relatifs à la sécurité et au commerce, sont attendus à Lomé d'ici la fin de l'année. Le plus important qui accueillera plus de 5000 personnalités africaines et internationales est le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité maritime. Robert Dussey, le manager de cette rencontre et de plusieurs autres missions de rayonnement diplomatique et de rapprochement commercial, est de retour pour la poursuite d'une politique diplomatique au service du Développement par la Diplomatie.

**Pas de changement....**

Octave Nikoue BROOHH a repris le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. L'économie numérique et les postes sont toujours dans les mains de Mme Cina LAWSON de la part de qui les togolais s'attendent à un certain rattrapage. Ninsao GNOFAM gère toujours les Transports et les Infrastructures et des Transports. Le Chef de l'Etat a renouvelé sa confiance au Colonel Ouro Koura AGADAZI au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique. Bernadette LEGZIM-BALOUKI qui ne bouge pas finalement du Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur privé s'est vue également attribuée les départements de l'Industrie et du Tourisme. L'Urbanisme et l'Habitat s'améliore et s'ouvre sur un nouveau concept celui du Cadre de la Vie, le titulaire ne change, il répond au nom de Fiatuwo SESSENOU, avocat de son état. André Johnson de l'UFC garde le Ministère de l'Environnement et des Ressources

forestières) au nom de l'accord RPT/UFC. L'autre ministre UFC Elliot OHIN est sans portefeuille auprès du Premier Ministre.

Quinze ministres recalés, soit plus de 53% des membres du gouvernement sortant

Parmi les sortants, il y a des habitués comme le ministre d'Etat Solitoki Esou chargé des Affaires Présidentielles et Koffi Esaw en charge de la Justice dans le précédent gouvernement. La battante Ekoué Dédé Ahoéfa et Anaté Kouméalo quitte l'Action Sociale et la Promotion de la Femme après avoir fait les gouvernements Klassou I et II. Noupokou Dammipi l'un des détenteurs de records de longévité au sein d'un gouvernement sous Faure GNASSINGBE quitte les Mines et l'Energie après huit ans de loyaux services. Quant au ministre Yacoubou Mahamadou il s'en va avec la disparition de son département (droit de l'homme, démocratie et mise en œuvre des recommandations de la CVJR) de l'ossature gouvernementale. Les non moins méritants ministres Mawussi Djossou Semondji (Planification), Kako Nubukpo (Prospective), Florent Manganawé (Enseignement Primaire et Secondaire), Anaté Koumealo (Communication, des Arts, de la Culture et de la Formation Civique) et Christian TRIMUA (chargé des relations avec le Parlement) quittent le gouvernement après avoir positivement marqué les togolais contrairement à leurs collègues de l'Equipement rural (Bissoune Nabagou), des sports (Angèle Amouzou-Djakés), de l'Enseignement Technique, de l'Industrie et de la Formation Professionnelle ( Amadou Brim Bouraïma Diabacté ), de Travail de l'Emploi et de la sécurité sociale (John Siabi Kwame Nkrumah) et de la fonction publique (Gourdigou Kolani). Ces derniers de l'avis de plusieurs togolais ont été un peu effacés et pas suffisamment visible dans un gouvernement dans lequel se retrousser les manches est une exigence du Chef de l'Etat.

Onze nouvelles entrées dont six nouveaux ministres

Le gouvernement Klassou, c'est l'entrée de onze ministres. Pour six parmi eux, il s'agit d'un baptême de feu en tant que responsable de département ministériel. Il s'agit des Professeurs Komi Palamwé Tchakpélé (Enseignement primaire) et Moustapha Midjiyawa (Santé), mais également de Marc Abla Bidamon qui entre aux Mines et à l'Energie), de Mme Tchabilengui Kolani Yantcharé en charge de l'Action sociale et de la Promotion de la Femme. Le ministre Sani Yaya fait sa première expérience ministérielle au niveau du Budget en tant que ministre délégué. Quant à Pius AGBETOMEY il se fera évaluer pour la première fois en tant que ministre de la Justice et des relations avec les Institutions de la République). S'agissant de Batiene Kpabrè Sily il s'agit d'un retour. L'ancien ministre du Tourisme revient cette fois auprès du Président de la République. Après une longue expérience au sein du FMI, M. Kossi Assimaïdou qui avait déjà occupé les fonctions de ministre de l'économie, revient prendre en charge la Planification et la prospective en tant que ministre délégué. Un come back également pour Georges Aidam (Enseignement technique) et Guy Lorenzo (Communication, Culture et Sport) qui devient ainsi des habitués des participations gouvernementales. Le ministre Payadowa Boukpéssi actuellement en charge de l'Administration territoriale est le ministre le plus expérimenté du gouvernement actuel. Plusieurs fois ministre sous Eyadéma, il signe son retour dans un gouvernement sous l'ère Faure.

Germain POULI

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : [www.togoreveil.info](http://www.togoreveil.info)

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Germain POULI

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Didier ASSOGBA

Patrick NIMA

Pégy

Paul KATASSOLI

**SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ**

Aissata TOURE

**SECRETARIAT**

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

**INFOGRAPHIE**

AHIALE Raphaël

**CARICATURE**

**DODZI**

**DISTRIBUTION ET ABONNEMENT**

Tel: 22 36 18 56

**ADRESSE**

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tel : 22 61 12 19 /22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail : [togoreveil@togoreveil.info](mailto:togoreveil@togoreveil.info)

**TIRAGE**

4000 Exemplaires

**IMPRIMERIE**

La Colombe

Grand oral réussi pour le nouveau 1er ministre

## LES DEPUTES DONNENT LEUR ONCTION AU GOUVERNEMENT KLASSOU



Quelques heures après la publication de son gouvernement, Komi Selom KASSOU, le nouveau locataire de la primature était devant ses pairs d'hier, les élus de la nation, le lundi 29 juin pour la déclaration de politique générale de son gouvernement. Une déclaration de politique générale autour de quatre grands axes qui s'inscrit dans la vision impulsée par le Président Faure GNASSINGBE et qui s'attaque aux problèmes cruciaux pour imprimer une nouvelle dynamique à la marche du Togo afin d'offrir à chaque togolais sa place de citoyen à part entière au sein de la communauté nationale.

L'essentiel de ce programme se décline autour d'objectifs qui, aujourd'hui et dans l'avenir fondent le renouveau du Togo. Il s'agira pour la nouvelle équipe de consolider les avancées réalisées ces dernières années sur le chemin de la croissance économique et du développement, de la paix sociale et de la cohésion nationale. « La voie vers le progrès étant déjà tracée, notre mission consistera à garder résolument le cap et à intensifier nos efforts dans un esprit d'innovation permanente, pour hisser notre pays à un niveau plus élevé dans tous les domaines », a précisé M. KLASSOU.

Plus pour l'inclusion économique et sociale : la preuve d'un « mandat social »

Conformément à la promesse d'un « mandat social » faite par le Président Faure GNASSINGBE, le Premier ministre KLASSOU propose de faire de l'inclusion économique et sociale, le socle de la cohésion nationale. Conscient des efforts réalisés par les précédents gouvernements en matière de lutte contre la pauvreté, l'équipe KLASSOU compte intensifier l'action du gouvernement pour améliorer davantage l'offre de santé publique, reformer et moderniser le système éducatif, faciliter l'accès à l'eau potable et ancrer davantage la politique de développement à la base ; besoins qui sont au cœur des préoccupations

quotidiennes des couches les plus vulnérables, en particulier celles qui vivent dans les milieux ruraux reculés.

Au cœur de cette politique d'inclusion financière, le développement à la base occupe une place capitale avec de nouveaux produits du Fonds National de la Finance Inclusive pour toucher 2.000.000 de personnes vulnérables d'ici 2018. L'emploi des jeunes est aussi une préoccupation du gouvernement KLASSOU qui compte s'appuyer sur le plan stratégique de l'emploi pour les cinq prochaines années et offrir à travers l'Agence nationale de volontariat du Togo (ANVT) l'expérience aux primo-demandeurs d'emploi et leur ouvrir les portes de l'entrepreneuriat.

Le gouvernement de Selom KLASSOU compte également s'investir pour offrir les services sociaux de base aux populations. Entre autres actions l'amélioration du taux de couverture énergétique et le relèvement du taux d'accès à l'électricité de 26,5 % actuellement à 40% d'ici à 2018. Le projet de logements sociaux sera mis en œuvre après la réussite de la phase pilote avec 600 logements sociaux construits à Adidogomé sur financement des banques de la place pour un coût de 8,5 milliards de francs CFA. Cap est mis sur la construction de 2500 logements sociaux, l'objectif global étant de construire 5000 logements sociaux par an d'ici à 2020.

Pour améliorer l'accès aux soins de santé pour les milieux défavorisés, deux projets sont envisagés : le projet de cliniques mobiles complété par le développement de la télémédecine et le renforcement des équipements sanitaires relatif à la création d'un hôpital national de référence pour la prise en charge des pathologies graves telles que les insuffisances rénales et les cancers. Tout ceci passera par la généralisation de l'assurance maladie qui fait depuis quelques années le bonheur des fonctionnaires.

Des efforts soutenus seront faits pour maintenir le cap de l'éducation pour tous et l'accès à l'eau potable.

Réformes économiques et intensification des grands travaux d'infrastructures

Pour assurer durablement le financement des besoins nationaux touchant à l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement entend s'appuyer essentiellement sur la mobilisation accrue des ressources internes. Dans cette optique, l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR) ouvre de belles perspectives. Les résultats obtenus par cette institution un an après son opérationnalisation, montre que le Togo est sur la bonne voie. « Le Gouvernement entend poursuivre activement les réformes engagées pour assurer une mobilisation plus efficiente des ressources publiques à travers l'acheminement sécurisé des recettes collectées vers les caisses du Trésor public. Cette dynamique nous impose naturellement une lutte sans merci contre la fraude et la corruption à tous les

niveaux », affirme le Premier Ministre. Afin de moraliser la vie publique et de promouvoir l'éthique et la déontologie ainsi que la transparence et l'efficacité de la gestion des biens publics, le Gouvernement entend accélérer le processus de mise en place de la Haute autorité de la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne la poursuite des grands projets structurants qui ont pour corollaire le renforcement des infrastructures économiques, le Togo dispose déjà d'un solide cadre de référence qui est la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Ce cadre de référence prend aussi en compte les grandes orientations de la vision Togo 2030. Les axes prioritaires de cet outil stratégique qui guidera les actions du gouvernement jusqu'en 2017 ont été pris en compte dans le projet de société que le Président de la République a proposé au peuple togolais durant la campagne électorale.

Le Gouvernement entend également miser sur l'agriculture pour donner à l'économie l'impulsion nécessaire à la création de richesses et d'emplois viables. Dans cette optique, le premier enjeu est donc de produire encore plus pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et réduire le déficit de la balance commerciale alimentée par les importations croissantes de produits alimentaires stratégiques. La modernisation et l'accroissement de la production agricole se poursuivra donc avec la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA).

Dans le secteur minier, le Chef du Gouvernement va œuvrer pour l'opérationnalisation de la stratégie de développement industriel basée sur la conjugaison du développement minier avec les exigences de l'aménagement du territoire. Avec les nouvelles infrastructures du Port autonome de Lomé et les facilités qu'offre la nouvelle aérogare de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadema de Lomé, le Togo a toutes les cartes en main pour se positionner comme un hub compétitif dans le domaine maritime et aérien. Les dispositions nécessaires seront aussi prises pour accélérer l'exécution du projet de construction d'une nouvelle ligne ferroviaire Lomé-Cinkassé à écartement standard. Ce projet a l'avantage d'être couplé avec la réalisation de ports secs. « L'option que nous avons retenue, consiste à faire en sorte que les infrastructures routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires mais également les pistes rurales, puissent constituer une architecture cohérente, orientée vers la dynamisation des pôles économiques de développement », indique le Premier Ministre.

Le tourisme, l'économie numérique, l'assainissement des finances publiques et la promotion du partenariat Public-Privé, l'approfondissement du dialogue social et la réforme administrative pour une culture de la gestion axée sur les résultats sont aussi des pistes que le Gouvernement va explorer.

Réouverture du chapitre des réformes !

Le chapitre des réformes politiques sera ouvert avec le Gouvernement Klassou. L'équipe entend relancer dans un climat serein et dépassionné, l'agenda des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles. Tout l'enjeu est d'insuffler une nouvelle dynamique à ce processus pour qu'il débouche sur une amélioration constante de nos pratiques démocratiques. Dès que la Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles sera constituée et installée, le Gouvernement mettra à sa disposition les moyens, humains, matériels et toute la logistique nécessaire au bon accomplissement de sa mission. Le profil des membres de la Commission ayant déjà été défini, il reste à définir les modalités de leur désignation.

Le Gouvernement poursuivra également le chantier de la décentralisation dont la mise en œuvre passe par l'organisation d'élections locales. L'objectif visé est l'amélioration de la gestion des collectivités locales et l'ancrage de la démocratie locale. « Dès sa prise de fonction, le Gouvernement proposera un calendrier pour la tenue, à brève échéance, des élections locales qui permettront de renouveler les représentants de nos collectivités locales et de favoriser ainsi une plus grande proximité et une meilleure prise en compte des besoins des citoyens », Rassure le Chef du Gouvernement.

Réforme du système de défense et de sécurité pour un meilleur positionnement du Togo dans l'environnement sous régional et international

Dans un monde en proie aux trafics en tous genres, aux crimes organisés et à la montée du terrorisme, la paix, le Gouvernement entend capitaliser sur les acquis de la réforme du système de défense et sécurité engagée par le Président de la République pour mieux positionner le Togo sur la scène diplomatique et économique sous régionale et internationale. « Les changements positifs qui ont été opérés grâce à cette réforme doivent être sans cesse consolidés pour permettre à notre pays de renouer avec sa vocation antérieure de grand carrefour sous régional et international », déclare le Premier ministre.

A cet effet, le gouvernement mettra tout en œuvre pour la réussite du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en novembre 2015. « Ce sera un test grandeur nature de notre capacité à nous repositionner sur le marché de l'organisation des grandes rencontres internationales qui a été, par le passé, l'un des socles du rayonnement de notre pays. Le Gouvernement mobilisera toute son énergie pour réussir ce test déterminant pour ouvrir davantage notre pays sur le monde », rassure M. KLASSOU. Au-delà du caractère ponctuel de cet événement continental, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans la mise en œuvre du concept de diplomatie du développement.

La Rédaction

## Incendie à l'usine de production de ciment à Tabligbo LE GOUVERNEMENT PRESENTE SES CONDOLEANCES AUX FAMILLES EPLORÉES



Un drame s'est produit dans la partie sud-Est du pays dans la préfecture de Yoto et précisément à Tagbigbo le soir du 30 juin dernier. En effet, une

forte explosion s'est produite dans l'enceinte de l'usine de production de ciment « WACEM » faisant au total 5 morts, 1 blessé grave et d'importants

dégâts matériels. Après avoir dépêché sur les lieux une équipe conduite par le ministre en charge des mines pour constater les dégâts, le gouvernement a pondu un communiqué le 1er juillet pour présenter ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées et à l'ensemble des personnels de cette usine. Le gouvernement a également souhaité prompt rétablissement aux blessés avant d'exhorter tous les chefs d'installations industrielles et manufacturières à offrir un cadre de sécurité optimale pour le bon déroulement de leurs activités. Nous vous livrons l'intégralité du communiqué du gouvernement.

### COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Une forte explosion s'est produite le 30 juin 2015, aux environs de 14 heures 30 minutes, dans l'enceinte de l'usine de production de ciment « WACEM » à Tabligbo (préfecture de Yoto).

Des ouvriers, juchés sur une citerne contenant du fuel, s'attelaient à dérouiller certaines de ses parois avec des outils de soudure lorsqu'ils ont été brusquement projetés par une violente explosion provenant de cette citerne.

Ce grave accident a occasionné :

- Cinq (05) morts dont 04 ouvriers togolais et 01 technicien de nationalité indienne,
- un (01) blessé grave (ouvrier),
- et d'importants dégâts matériels.

Le parquet d'instance auprès du Tribunal de Tabligbo a aussitôt ouvert une enquête pour déterminer les circonstances et les causes exactes de cet accident.

Le Gouvernement togolais présente ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées, à l'ensemble des personnels de cette usine et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Il exhorte tous les chefs d'installations industrielles et manufacturières à offrir un cadre de sécurité optimale pour le bon déroulement de leurs activités.

Fait à Lomé, le 1er juillet 2015

Le Gouvernement

## Ministère de l'action sociale DEDE AHOEFA EKOUE PART AVEC LE SENTIMENT DU DEVOIR ACCOMPLI

Une absence qui sonne comme une surprise dans la nouvelle équipe gouvernementale, c'est celle de Mme Dédé Ahoéfa EKOUE, ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation. A sa place, Mme Tchabinandi KOLANI YENTCHARE qui est à sa première expérience gouvernementale. Le passage de témoin entre les deux personnalités s'est fait le lundi 29 juin au cabinet du ministère de l'action sociale.

Devant ses collaborateurs d'hier, Mme Dédé Ahoéfa EKOUE s'est félicité de l'ambiance qui a régné au sein du ministère depuis son arrivée en septembre 2013. Une ambiance qui a favorisé l'accomplissement de plusieurs projets au bénéfice des populations en général, et des femmes en particulier. « Nous avons travaillé d'arrache-pied à dynamiser la promotion de la femme et de la fille, à lancer la formulation et la mise en œuvre des programmes d'appui aux femmes et aux autres couches vulnérables, à renforcer l'assistance aux ménages sinistrés les plus touchés par les catastrophes, à accroître le respect des droits des enfants et à favoriser l'accès à l'alphabétisation à un nombre croissant de personnes et particulièrement des femmes », a souligné Mme EKOUE en termes de bilan.

Consciente des défis qui se poseront toujours en termes d'assistance aux personnes démunies et vulnérables, Mme EKOUE se dit convaincu que ces nouveaux défis seront relevés par le nouveau ministre. « Je pars heureuse de ce que nous avons pu accomplir

ensemble... Je reste pleinement consciente qu'il y a encore beaucoup à faire... Toutefois je n'ai pas de doute qu'avec la nouvelle Ministre et les orientations avisées du Chef de l'Etat, ce ministère atteindra de nouveaux sommets de performance pour le plus grand bien des plus pauvres et vulnérables, des femmes et des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes analphabètes, des réfugiés et des ménages en situation de chocs », a-t-elle laissé entendre.

Tout en félicitant son prédécesseur pour le travail abattu, Madame Tchabinandi KOLANI YENTCHARE, ministre entrante a souhaité poursuivre dans la droite ligne des actions déjà enclenchées sous son impulsion. « Puis que c'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle, je voudrais la rassurer (Mme EKOUE, ndr) du fait que les résultats forts significatifs qu'elle a si bien réalisés, constitueront à n'en point douter, les fondements sur lesquelles se baseront mes propres actions qui devront naturellement s'inscrire en droite ligne dans le projet de société de Son Excellence le Président de la République », a-t-elle déclaré.

Madame EKOUE quitte donc le ministère de l'action sociale qu'elle a incarné pendant deux ans après une riche expérience gouvernementale. Prête pour relever d'autres défis, elle manquera à ses collaborateurs qui gardent d'elle l'image d'une femme toujours joyeuse et qui ne rechigne pas à la tâche.

Paul KATASSOLI



# LES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE DE GESTION DES IMPOTS ET TAXES

Le mot « obligation » dans son sens générique désigne un devoir résultant en général de la loi. En matière fiscale, les obligations des contribuables consistent à respecter l'accomplissement de certains actes et formalités dans des conditions et échéances fixées par la loi. Le principe fondamental qui gouverne la fiscalité des entreprises est la liberté de gestion, le contribuable gère ses activités au mieux de ses intérêts sans subir l'immixtion de l'administration.

Cette liberté connaît néanmoins des restrictions légales, le contribuable devant respecter un certain nombre de règles qui permettent à l'administration de suivre sa gestion fiscale et de posséder des fonds pour le Trésor public. On distingue deux types d'obligations fiscales : les obligations déclaratives et les obligations de paiement.

Le système fiscal togolais est dit « déclaratif auto liquidé » c'est-à-dire que le contribuable réalise toutes les opérations relatives à la gestion de son entreprise et les déclare à l'administration fiscale sous sa seule responsabilité. Le corollaire ou le pendant naturel de ce système est le contrôle fiscal. C'est à travers le contrôle sous ses diverses formes que l'administration fiscale s'assure de l'exactitude des déclarations souscrites et procède le cas échéant, au rappel des droits et taxes éludés. Dans cet article, nous présenterons les principales obligations déclaratives ainsi que les sanctions prévues par le CGI en cas de non-respect de ces obligations.

## I- LES OBLIGATIONS DECLARATIVES ET LEUR CONTENU

On désigne par « obligations déclaratives » l'ensemble des formalités administratives imposées au contribuable par la loi en termes d'informations à fournir à l'administration des impôts dans le cadre de l'exercice de son activité. Ces obligations sont contenues dans le Code Général des Impôts qui précise les contribuables concernés, les impôts et taxes ainsi que les délais de déclarations, leur contenu et en cas de non-respect desdites obligations, les sanctions retenues. Les déclarations sont souscrites auprès des services de gestion dont relève le dossier du contribuable (DGE, DME, DRI et Divisions des impôts).

Les principales obligations déclaratives

La liste des obligations déclarative n'est pas exhaustive. Les obligations varient d'un régime d'imposition à un autre, d'un secteur d'activités à un autre ou encore d'un impôt à un autre et s'étendent sur toute l'année fiscale.

Entre autres on peut citer :

article 202 : Dépôt des Déclarations Annuelles des Salaires (DAS ou « Etats Verts ») au plus tard le 31 janvier de l'année n pour les rémunérations versées par l'entreprise au titre de l'année n-1.

Article 48 : Les contribuables relevant du régime du réel d'imposition doivent produire trois mois après la clôture de l'exercice, une déclaration en trois (03) exemplaires du montant leur bénéfice imposable. En cas de déficit, la déclaration du montant des déficits est produite dans les mêmes délais.

Article 49 : Le dépôt de la déclaration des résultats est accompagné de documents, relevés et pièces suivantes : compte de résultats, liste détaillée des frais généraux, bilan, relevé des amortissements et des provisions, tableau des reports déficitaires.

Article 50 : Obligation de fournir au moment du dépôt des déclarations les nom et adresse du ou des comptables ou experts chargés de tenir la comptabilité du contribuable et préciser si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de l'entreprise. Ou encore, le cas échéant, joindre les observations essentielles et les conclusions des experts-comptables ou comptables agréés qui ont établi, contrôlé ou apprécié les états financiers.

Article 51 : Obligation pour les entreprises dont le siège est situé hors du Togo d'avoir un représentant au Togo et de procéder au dépôt des déclarations dans les mêmes formes et délais.

Article 52 : Cession d'entreprise ou cessation d'activité : Obligation pour le contribuable d'aviser l'administration dans un délai de 10 jours de la cession ou de la cessation avec les noms, prénoms et adresse du cessionnaire.

Article 157 : Obligations des personnes morales à la création : déclaration d'existence dans le mois de leur constitution avec les informations suivantes :

- 1 - la raison sociale, la forme juridique, l'objet principal, la durée, le siège de la société, ainsi que le lieu de son principal établissement et le numéro de la boîte postale ;
- 2 - la date de l'acte constitutif ainsi que celui de l'enregistrement de cet acte dont un exemplaire sur papier non timbré, dûment certifié, est joint à la déclaration ;
- 3 - les noms, prénoms et domicile des dirigeants ou gérants et pour les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, les nom et prénoms et domicile précis comportant l'indication d'une boîte postale de chacun des associés ;
- 4 - la nature et valeur des biens mobiliers et immobiliers constituant les apports ;
- 5 - le nombre, la forme et le montant :
  - des titres négociables émis en distinguant, les actions des obligations et en précisant pour les premières, la somme dont chaque titre est libéré et pour les secondes, la durée de l'amortissement et le taux de l'intérêt ;
  - des parts sociales ou parts de capital non représentées par des titres négociables ;
  - des autres droits de toute nature attribués aux associés dans le partage des bénéfices ou de l'actif social que ces droits soient ou non constatés par des titres ;
- 6- la liste des détenteurs des titres, des parts sociales ou parts de capital et des autres droits.

Article 158 : En cas de modification de statuts, de forme juridique ou d'augmentation de capital, obligation de faire la déclaration dans le délai d'un mois et déposer aux impôts un exemplaire de l'acte modificatif.

Article 160 : Déclaration de bénéfices ou de déficits : Dépôts des états financiers pour les personnes physiques (exploitants individuels) au plus tard le 31 mars de l'année n pour le compte des résultats des activités de l'année n-1. Le contribuable doit fournir à l'administration fiscale dans le délai ci-dessus indiqué tous les documents et pièces obligatoires prévus à l'article 49.

Toutefois, la déclaration du bénéfice ou du déficit est faite dans les quatre mois de la clôture de l'exercice ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, avant le 31 mars de l'année suivante. En ce qui concerne les sociétés et compagnies d'assurances le délai est fixé au 31 mai de chaque année.

Pour les sociétés étrangères imposées forfaitairement au Togo, la déclaration de leur chiffre d'affaires doit être produite au plus le 1er février de chaque année.

Art. 207- 1 - Les chefs d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, les contribuables dont les revenus sont rangés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux ainsi que toute personne morale ou organisme quel que soit leur objet

ou leur activité y compris les Administrations de l'Etat, les collectivités secondaires et tous organismes placés sous le contrôle de l'autorité administrative qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou activité, versent à des tiers ne faisant pas partie de leur personnel salarié, des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations, doivent déclarer ces sommes dans les conditions prévues aux articles 202 et 203 (déclarations annuelles de salaires).

En matière de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

1- Déclaration d'existence et modification d'activité

Art. 332 - Tout assujetti même occasionnel à la taxe sur la valeur ajoutée doit souscrire une déclaration d'existence fournie par l'Administration, dans les quinze jours qui suivent celui du commencement de ses opérations ou l'ouverture de son établissement.

Cette déclaration est adressée au Service des Impôts et doit indiquer entre autres :

- le nom ou la raison sociale ;
- le numéro d'identification fiscale de l'entreprise ;
- le numéro du registre du commerce ;
- l'adresse géographique du siège de l'entreprise et, le cas échéant, celles de ses divers magasins, entrepôts et succursales ;
- le numéro de la boîte postale ;
- le numéro de téléphone ;
- les nom et adresse du dirigeant ;
- les nom et adresse des comptables ou experts comptables non-salariés de l'entreprise et dont elle utilise les services ;
- le chiffre d'affaires prévisionnel.

Toute modification portant sur une ou plusieurs des indications ci-dessus devra être déclarée au service des impôts dans les quinze jours qui suivent la date dudit changement.

Les cessations ou cessations d'activité, qu'elles soient totales ou partielles, font également l'objet d'une déclaration dans les mêmes délais que pour le commencement des opérations.

2- Déclarations des opérations

Art. 333 - Tout redevable de la taxe sur la valeur ajoutée est tenu de souscrire auprès du service des impôts au plus tard le 15 de chaque mois et au titre du mois précédent, une déclaration conforme au modèle prescrit, indiquant :

- les montants de ses opérations taxables et non taxables ;
- le montant brut de la taxe liquidée ;
- le détail des déductions opérées ;
- le montant de la taxe exigible ou, le cas échéant, le crédit de taxe.

La déclaration est obligatoire sous peine de sanction prévue à l'article 1230 et suivants du présent code. Elle doit être déposée dans les mêmes délais lorsque l'assujetti n'a effectué aucune opération imposable.

Art. 334 - La taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations est liquidée spontanément par le contribuable qui effectue le versement de l'impôt dû à l'appui de sa déclaration souscrite en trois exemplaires auprès de la recette des impôts de l'OTR. 4

## II- LES SANCTIONS

Le régime des sanctions en cas de non-respect des obligations déclaratives est prévu par les articles 1230 et suivants du CGI et d'autres dispositions éparées qu'on retrouve dans le Code. Les sanctions vont de l'application des amendes à la taxation d'office (art 921).

Article 207-3 : La partie versante qui n'a pas déclaré les sommes visées à l'article 207 perd le droit de les porter dans ses frais professionnels pour l'établissement de ses propres impositions. Toutefois, cette sanction n'est pas applicable en cas de première infraction lorsque l'intéressé a réparé son omission soit spontanément, soit à la première demande de l'Administration avant la fin de l'année au cours de laquelle la déclaration devait être souscrite.

L'application de cette sanction ne fait pas obstacle à celle des amendes prévues aux articles 1230 et 1256 ni à l'imposition des mêmes sommes au nom du bénéficiaire.

Article 1230 : le défaut de production dans les délais prescrits de l'un quelconque des documents de la liasse fiscale tels que déclarations, états, relevés, extraits, pièces ou copies de pièce qui doivent être remis à l'Administration fiscale donne lieu à l'application d'une amende de :

- ? cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les contribuables relevant du système normal de comptabilité,
- ? cent mille (100 000) francs CFA pour ceux relevant du système allégé, vingt-cinq mille (25 000) francs CFA en ce qui concerne le système minimal de trésorerie.

? Art. 1233- Lorsqu'une personne physique ou morale ou une association tenue de souscrire ou de présenter une déclaration ou un acte comportant l'indication de bases ou éléments à retenir pour l'assiette, la liquidation ou le paiement de l'un des impôts, droits, taxes, redevances ou sommes quelconques établis ou recouverts par les comptables publics chargés du recouvrement, déclare ou fait apparaître une base ou des éléments d'imposition insuffisants, inexacts ou incomplets ou effectue un versement insuffisant, le montant des droits éludés est majoré de 20%.

? Art. 1238- En cas de taxation d'office à défaut de déclaration dans les délais prescrits, les droits mis à la charge du contribuable sont majorés de 10% des droits dus pour chaque période d'imposition si la situation est régularisée dans les douze jours d'une mise en demeure envoyée par l'administration. La majoration est de 30% si la situation n'est pas régularisée dans les douze jours de la mise en demeure.

Article 1256 : Amende fiscale de 5000 FCFA pour défaut de production des Etats Verts (DAS) et bulletins individuels. La non présentation des documents dont la tenue et la communication sont exigées par les articles 49, 67, 68 et 940, donne lieu à l'application d'une amende fiscale de 10 000 francs.

La déclaration volontaire et spontanée est au centre du système déclaratif. Les obligations mises à la charge des contribuables par le Code Général des Impôts sont prévues pour le bon fonctionnement de ce système et leur respect en est un gage de bonne relation entre le contribuable et l'OTR.

La liste des obligations présentées ci-dessus n'est pas exhaustive. Les sanctions qui entourent ces obligations sont une condition de leur efficacité. Les contribuables devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour souscrire leurs déclarations dans les délais et éviter les sanctions fiscales.

## Rapprochement économique entre le Togo et le Maroc LES OPERATEURS ECONOMIQUES TOGOLAIS MAINTIENNENT LES ECHANGES AVEC LEURS HOMOLOGUES MAROCAINS Plusieurs activités inscrites dans l'agenda de la CCIT



Une délégation togolaise conduite par le Ministre en charge des Affaires Etrangères, Robert DUSSEY et le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo (CCIT) a effectué une visite en terre marocaine dans la semaine du 18 juin au Maroc. Composée d'une quarantaine d'opérateurs économiques togolais, cette délégation a participé pendant plusieurs jours au forum économique des affaires entre le Maroc et le Togo.

Au Maroc, la délégation togolaise a échangé avec les responsables du secteur privé marocain sur les opportunités d'investissements au Togo, mais également sur la possibilité pour les opérateurs économiques togolais de s'assurer une meilleure visibilité au Maroc. Au cours d'une rencontre organisée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le Ministre Dussey a appelé les hommes d'affaires marocains et togolais à déployer davantage d'efforts pour renforcer leurs relations de partenariat. Mais à entendre le trésorier de la CCIT, M. Ignace Clomegah, Ce rapprochement existe déjà, mais l'effort doit être poursuivi.

Pour les responsables de la CGEM, le Togo présente un certain nombre d'atouts, notamment sa position géographique et son port qui permettent de travailler avec l'ensemble des pays de l'Hinterland. Son implantation en zone franche présente également un caractère attractif. Aussi, les domaines qui intéressent les opérateurs économiques marocains sont l'hôtellerie,

le bâtiment, les infrastructures, l'énergie, la banque et l'agriculture.

Il faut noter qu'en 2013, le Togo figurait au 2e rang des pays récepteurs des investissements marocains sur le continent avec 323 millions de dirhams (MDH) investis dans le pays sur près de 1,25 milliard de dirhams (MMDH) investis en Afrique. Ces investissements touchent notamment le secteur bancaire avec l'implantation des filiales Attijariwafa Bank, Banque Populaire et BMCE Bank. Il faut aussi mentionner l'implantation du Groupe d'assurances Saham dans le domaine des services. En prélude à cette visite économique au Maroc, une délégation de chefs d'entreprises marocains conduite par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc avait déjà effectué une visite économique au Togo.

Plusieurs activités inscrites à l'agenda de la CCIT

Avant la fin de cette année, la capitale togolaise accueillera plusieurs rendez-vous à caractère économique. D'ores et déjà, la 41e Assemblée générale de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) est annoncée du 19 au 20 novembre. Des représentants de 28 pays dont la France, le Canada et le Belgique sont attendus à cette rencontre qui permettra d'élaborer des stratégies visant à renforcer les capacités du secteur privé.

En marge de cette réunion, la CCIT organisera en partenariat avec la CPCCAF et la Maison de l'Afrique, une convention d'affaires. Pendant 3 jours, opérateurs économiques européens et africains pourront nouer ou développer des relations.

La Foire Régionale de l'Intégration de l'UEMOA qui est organisée de façon tournante dans les pays membres se tiendra cette année au Togo du 20 novembre au 7 décembre au même moment que la 12e Foire Internationale de Lomé. Selon Germain Essohouna MEBA, Président de la CCIT, la multiplication d'événements orientés business est le signe d'une reprise solide de l'économie togolaise et de la crédibilité retrouvée du Togo. Il faut aussi rappeler que la CCIT vient de boucler un autre projet qui consistait à répertorier toutes les entreprises togolaises. Cette opération doit permettre à la chambre de disposer d'une base de données des entreprises afin de mieux collaborer avec les opérateurs économiques.

Londou KAWANA

## S2SIME REVOLUTIONNE LE SECTEUR HOTELIER AVEC « ITOUCHROOM'S »



La Société de Services en Systèmes d'Information et en Méthodologies d'Entreprise (S2SIME) a conçu une solution qui va révolutionner le secteur hôtelier togolais. Il s'agit de « iTouchRoom », une borne tactile et interactive, 100% hôtelière qui va permettre aux clients d'avoir plus de choix dans les hôtels qu'ils fréquentent. Cette solution conçue et entièrement développée au Togo par des développeurs d'applications togolais qui travaillent au sein de cette société a été officiellement lancée hier à Lomé.

« iTouchRoom's » est « composée d'une tablette et d'une application dédiée qui gère à travers plusieurs rubriques le service en chambre de façon automatisée. La solution est bilingue (anglais et français NdI) et fonctionne dans le réseau local ne nécessitant aucune connexion à internet », explique M. SIME T. Flavien, responsable de la société S2SIME. Cette solution permet alors d'augmenter la productivité du personnel en limitant les pertes de temps, rendre les services aisément accessibles aux clients qui viennent

de l'étranger grâce à son interface multilingue. Inciter les clients à commander plus rapidement sans se tromper grâce non seulement à la visualisation de chaque plat proposé dans le menu mais aussi à la consultation des ingrédients composant ce dernier. En somme, c'est une solution qui amène les clients à se sentir considérés et honorés, ce qui donnera alors une image forte à l'hôtel.

A l'heure où le Togo s'active pour l'organisation de plusieurs événements majeurs dans le domaine économique et touristique notamment le sommet extraordinaire des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA sur la sécurité maritime et la 12e Foire Internationale de Lomé, « iTouchRoom's » arrive à point nommé rehausser la qualité de prestation des hôtels togolais.

S2SIME est un cabinet de renommée internationale qui a pour mission d'accompagner les entreprises dans leur organisation à travers la maîtrise et la modernisation de leurs supports de communication internes et externes. Depuis quelques années, elle a embrassé le Social, Mobile, Analytics and Cloud (SMAC) pour mieux révolutionner l'environnement des applications d'entreprise.

Londou K.

## Collaboration FAIEJ/UTB 17 PROJETS BENEFICIENT DU « CREDIT JEUNE ENTREPRENEUR »



Le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) et l'UTB ont signé une convention mardi dernier. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre le FAIEJ et l'UTB à travers le « Crédit Jeune Entrepreneur », un crédit qui facilite l'accès au financement de projets des jeunes entrepreneurs.

« Nous nous félicitons de ce premier geste de l'UTB qui contribue à la lutte contre le chômage dans notre pays. Nous avons des jeunes engagés à tourner définitivement dos au chômage et à engager la bataille de leur vie et ce financement ne pourra que leur être d'un grand appui », a affirmé Mme Gbadamassi-Mivédor, Directrice du FAIEJ.

Grace à cette convention, dix-sept projets ont été retenus pour ce premier financement qui varie de 1 à 2,5 millions pour un taux d'intérêt de 4,5%. Ce financement permettra alors aux jeunes entrepreneurs de démarrer l'exécution de leurs projets. Visiblement les bénéficiaires ont déjà le sourire aux lèvres parce que le FAIEJ et l'UTB leur donnent l'opportunité de réaliser leur rêve.

Une séance de sensibilisation a été aussi organisée à l'endroit des jeunes

bénéficiaires bien avant la signature de cette convention. Cette sensibilisation a permis aux jeunes d'avoir des informations pratiques concernant le financement, le processus de suivi et accompagnement du FAIEJ, la gestion du crédit, l'épargne et la culture des qualités d'un bon entrepreneur pour rendre son activité rentable.

Le FAIEJ est une structure mise en place par le gouvernement pour accompagner les jeunes dans leurs initiatives de création d'entreprise. « C'est un dispositif qui joue un rôle de modérateur entre les jeunes et les institutions de financement. Les jeunes ont eux-mêmes la charge de bâtir une relation solide avec les institutions de financement », a déclaré Mme Gbadamassi-Mivédor. A travers leur collaboration, le FAIEJ et l'UTB comptent financer dans le cadre du « Crédit Jeune Entrepreneur », près de 200 jeunes porteurs de projets d'entreprise pour une enveloppe financière de près de 300 millions de F.CFA.

Il faut aussi indiquer que plus de 650 jeunes togolais ont déjà été accompagné par le FAIEJ dans le cadre du financement.

Hubert LENOIR

## LE CLUB RFI-TOGO SE LANCE DANS LA LUTTE CONTRE LES FAUX MEDICAMENTS



Le 13 juillet prochain, le Club rfi-Togo fête son 17e anniversaire. Cette célébration est alors axée sur le thème « les professionnels de la santé et les médias contre les faux médicaments ». Dans cette optique, ce club a lancé 26 juin dernier trois jours de sensibilisation et d'échanges sur les risques que la population prend en consommant les produits pharmaceutiques achetés au bord de la route. C'est la localité de Kpélé Adeta qui va accueillir du 30 juillet au 2 août les activités marquant ces trois jours de célébration.

A entendre un des responsables du club rfi-Togo, cette campagne de sensibilisation va permettre de développer dans l'opinion publique togolaise une réelle prise de conscience. « Il est nécessaire d'informer largement nos concitoyens sur le vrai visage de la contrefaçon et sur les risques qu'ils en courent tant du point de vue pénal qu'en matière de santé et de sécurité. », a expliqué Mlle Avosse Adjovi. Les conférences débats, et les ateliers de formations seront alors initiés à l'endroit des journalistes, des ONG, associations locales et les membres du club dans ce sens.

Au cours de la cérémonie de lancement, le président de l'Ordre National des Pharmaciens du Togo, Dr Kpéto a fait un exposé intitulé « les médicaments de la rue » pour permettre aux membres du club rfi-Togo de mieux cerner les conséquences que peuvent engendrer les médicaments de rue. En marge de cette sensibilisation, plusieurs activités vont aussi meubler les trois jours de festivité. Il y aura précisément des galas de football, des danses folkloriques, des concerts, la projection de films, la kermesse et l'excursion sur des sites touristiques.

Il faut souligner que le club rfi en général a pour but de mobiliser les auditeurs et auditeurs pour une large écoute de la rfi. Il fait aussi la promotion de la langue française et organise aussi des forums entre les différents clubs de la sous-région. Celle du Togo a été créée par Bienvenue Amouh le 13 juillet 1998.

L. K.



# CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE COMMUNIQUE

M. **ABOHI** JOUSSODJISSI

## COMMUNIQUE

**Contrôle physique des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo et résidant sur le territoire national**

Le directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite tous les bénéficiaires de pensions (pensions de vieillesse, d'invalidité, anticipées et de veuves) et de rentes (rentes d'assurés, de veuves et d'ascendants) du régime général de sécurité sociale géré par la CNSS à un contrôle physique général qui se déroulera à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2015** sur toute l'étendue du territoire national.

Le contrôle sera opéré simultanément à Lomé et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci-après :

### CALENDRIER GENERAL DU CONTROLE PHYSIQUE DES PENSIONNES ET RENTIERS DE LA CNSS

LOCALITES	DATES DE CONTROLE	SITES DU CONTROLE	HORAIRES DU CONTROLE	
			Matin	Après-midi
ZONE LOME	du 01 juillet au 08 août 2015	Agence CNSS Lomé (Municipal)	Tous les jours sauf le dimanche	
	du 01 au 24 juillet 2015	Centre Communautaire de Tokoin		
	du 27 au 30 juillet 2015	Bureau de la Mairie de Tchévi		
ZONE ANEHO	du 27 au 28 juillet 2015	Bureau de la préfecture de l'Avé (CEVE)	8H à 13H	14H à 17H
	du 01 au 28 juillet 2015	Agence CNSS Aného et dans les différentes préfectures de la zone		
	du 01 juillet et 01 août 2015	Agence CNSS d'Atakpamé et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE SOKODE	du 01 au 23 juillet 2015	Agence CNSS Sokodé et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE KARA	du 01 au 25 juillet 2015	Agence CNSS Kara et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE DAPONG	du 01 au 25 juillet 2015	Agence CNSS Dapong et dans les différentes préfectures de la zone		

Source d'information : 01.69.6.159 Lomé - Togo Tel : (229) 22.25.99.99 - Télécopie : (229) 22.93.70.32  
 BIA 7000 007620000-64  
 ETCI 008000000018  
 ECOCAMK 7802074000187  
 C29 - LOMÉ 01800001001000  
 BPEC 1125181518  
 Dapong Dohi 2200017295640  
 U19 219000000000  
 S040 712018000071  
 ORABANK 0000010000040

A cet effet, le directeur général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se présenter sur les différents sites de contrôle de leurs localités de résidence munis des documents suivants :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne, carte d'électeur biométrique) en cours de validité,

NE : le livret d'épargne doit comporter la photo d'identité du bénéficiaire et le cachet de l'institution émettrice.

- La notification du droit ou la souche du certificat de vie ou certificat de non remariage portant le numéro de pension ou de rente.

- Les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.

A Lomé, afin d'éviter des bousculades aux guichets de contrôle de l'Agence CNSS Hanoukoppé et du Centre Communautaire de Tokoin, les bénéficiaires relevant de la commune de Lomé et de la Préfecture du Golfe sont invités à respecter le calendrier ci-après établi à leur intention :

Sites de contrôle	Grilles de contrôle	Dates de passage au contrôle
<b>AGENCE CNSS HANOUKOPÉ &amp; CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TOKOIN</b>	Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 23 et 26 279	Du 01 au 06 juillet 2015
	Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 26 280 et 39 079	Du 07 au 11 juillet 2015
	Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont supérieurs à 39 079	Du 13 au 18 juillet 2015
<b>AGENCE CNSS HANOUKOPÉ &amp; CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TOKOIN</b>	Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à :	Du 23 au 24 juillet 2015
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; FUGEC</li> <li>&gt; COOPECTRASSITO</li> <li>&gt; COOPEC-AD</li> <li>&gt; ORABANK</li> </ul>	

AGENCE CNSS HANOUKOPÉ (uniquement)	Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à :	Du 25 au 30 juillet 2015			
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; CCP</li> <li>&gt; SPT</li> <li>&gt; UTB,</li> <li>&gt; ECOBANK</li> <li>&gt; BIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à :</li> <li>&gt; BTCI</li> <li>&gt; SIAB</li> <li>&gt; BANQUE ATLANTIQUE</li> <li>&gt; BRS</li> <li>&gt; BSIC</li> <li>&gt; DIAMOND BANK</li> <li>&gt; BOA</li> </ul>	Du 31 juillet au 05 août 2015			
			Tous les retardataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; BRS</li> <li>&gt; BSIC</li> <li>&gt; DIAMOND BANK</li> <li>&gt; BOA</li> </ul>	Du 06 au 08 août 2015

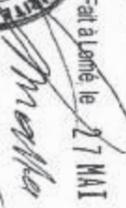
NB : Les bénéficiaires concernés par la présente programmation peuvent se présenter sur la période du 01 au 24 juillet 2015, au siège, à l'Agence CNSS HANOUKOPÉ ou au CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOMÉ TOKOIN mais exclusivement à l'Agence CNSS HANOUKOPÉ à partir du 25 juillet 2015.

Les pensionnés et rentiers résidant dans les localités couvertes par les préfectures du Zio, de l'Avé, les agences d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapong sont priés de se conformer aux communications détaillées de passage les concernant qui seront diffusées sur les médias locaux, affichés dans les agences de la CNSS, aux chefs-lieux de leurs préfectures de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FENARET/CNSS.

Le directeur général de la CNSS rappelle aux pensionnés et rentiers concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à ce contrôle physique, sera suspendu jusqu'au prochain contrôle physique ou le cas échéant jusqu'à la prescription, conformément au code de sécurité sociale.

Pour les pensionnés et rentiers résidant à l'extérieur, il porte à leur connaissance que le calendrier de leur contrôle leur sera communiqué ultérieurement.

Le directeur général invite les parents et amis des bénéficiaires concernés par le présent communiqué, à en faire une large diffusion auprès de leurs relations.

Fait à Lomé le 27 MAI 2015  
  
 Le Directeur Général  
 Cissé Kadanga WALLA  
 CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Interview de Léo Lambert Amouzou, Producteur et homme fort dans l'ombre  
 « Ce sont les artistes de ma maison qui m'ont appelé "Excellence" ... Cela me donne la force et me persuade que j'ai une lourde responsabilité envers mon pays le Togo »



Les mélomanes togolais ont depuis un moment l'habitude d'entendre son nom. Au moins un artiste sur trois qui sortent chaque mois à Lomé le cite dans leurs morceaux. Léo Lambert AMOUZOU, puisse que c'est de lui qu'il s'agit, est un producteur d'artiste, parrain de la maison N'kroumah Music Production. Son engagement reste entièrement culturel et son objectif est d'œuvrer pour que la musique produite au Togo s'exporte véritablement. Créateur et véritable visionnaire, Léo Lambert Amouzou persuade de plus en plus les togolais par son investissement dans la jeunesse. Malgré une discrétion qui est proprement sienne, votre journal a réussi à lui arracher un entretien dans lequel l'homme parle de sa vision pour la musique au Togo, sa maison de production et aussi sa conception de la musique togolaise.

**TOGOREVEIL :** Ça fait un temps déjà que les togolais entendent votre nom dans le showbiz mais beaucoup ne vous connaissent pas trop, alors qui est exactement Léo Lambert Amouzou ?

**Léo Lambert AMOUZOU :** Je suis un togolais comme vous, je suis né et j'ai grandi ici à Bassadj. Je suis peintre artiste, maquettiste dessinateur et vit actuellement et exerce mon métier en France.

**TOGOREVEIL :** Pourquoi vous appelez-vous « excellence » ?

**LLA :** En fait, ce n'est pas moi qui me suis donné ce qualificatif mais les artistes de ma maison à commencer par celui que j'appelle le James Brown de la musique togolaise, master POPA, qui d'ailleurs l'a créé, puis après c'est le tour de ces jeunes frère ETHANE et autres. Au début, je disais que c'était exagéré mais après je me suis senti à la fin dans ce qualificatif. Cela me donne la force et me persuade que j'ai une lourde responsabilité envers mon pays le Togo et j'essaie de faire ce que je peux avec le peu de moyen que j'ai. Il faut dire

que excellence ici ce n'est pas dans le sens politique comme vous aimez l'utiliser. Et quand je parle de responsabilité, c'est à mon regard une responsabilité culturelle envers la jeunesse togolaise puisque moi-même je suis artiste donc un homme de culture qui signe le nom de son pays à l'étranger. Alors je pense que, loin de moi l'idée de me lancer sur le terrain politique, excellence ici, c'est dans le sens culturel.

**TOGOREVEIL :** Parlez-nous de votre maison de production N'kroumah Music Production, et Pourquoi le choix du nom N'kroumah ?

**LLA :** N'kroumah music production est une structure que j'ai mise en place à Lomé depuis 6 ou 7 ans. J'avais démarré avec RASLY, puis après master POPA, Ethane et je continue d'envisager d'autres jeunes. Avec ces trois noms, on a essayé pas mal de collaboration notamment avec les artistes étrangers comme nationaux. Aujourd'hui N'kroumah Music Production fait beaucoup dans la music au Togo. Officiellement, je suis avec trois grands noms de la music au Togo, mais il y a plusieurs autres artistes togolais avec qui je suis dans le mécénat. Je ne voudrais pas citer de noms parce que ce qu'on fait ce n'est pas pour nous faire voir, mais pour que la musique au Togo aille de l'avant. Et c'est ce que j'ai constaté depuis que je suis rentré il y a une ou deux semaines. Elle se porte bien, elle évolue et j'en suis ravi.

**TOGOREVEIL :** On sait qu'ailleurs, en occident par exemple, la production c'est l'investissement et après ça rapporte beaucoup d'argent. Est-ce que N'kroumah music production, vous rapporte autant de bénéfice ?

**LLA :** Mais j'ai un bénéfice, loin d'être beaucoup d'argent, mon bénéfice c'est le sourire de la population. Ça fait plaisir de voir surtout que la population apprécie le travail d'un gars que tu aides ou que tu finance. Pour moi c'est plus qu'un bénéfice.

**TOGOREVEIL :** Pourquoi avoir choisi la music quand on sait qu'il y a beaucoup d'autres domaines, comme l'art dans lequel vous évoluez par exemple ?

**LLA :** Non, il n'y a pas que la musique. C'est quand les artistes ont commencé à citer mon nom dans leur morceau que les gens pensent que j'ai débarqué dans la musique. C'est vrai que je suis depuis longtemps la musique au Togo puisque mon "vieux" était dans la musique traditionnelle et moi-même j'ai beaucoup fait de récitals à l'école. Mais il y a bien d'autres domaines dans lesquels j'apporte des aides. Ce que soit aider un jeune à exercer un métier qu'il a appris ou l'aider à apprendre pour obtenir son diplôme et exercer à la fin. Bien aussi dans le domaine social. J'essaie d'aider souvent les parents aussi à payer la scolarité de leurs enfants etc...

**TOGOREVEIL :** Parrain de N'kroumah music production, vous êtes le producteur officiel de Master Popa et de

Ethane. Pourtant il y a sur le terrain beaucoup d'autres talents, pourquoi les deux jeunes Popa et Ethane ? Qu'est-ce que vous leur avez trouvé de spécial ?

**LLA :** C'est plutôt un jeune et un vieux, Popa est un ancien des scènes musicales togolaises. Pourquoi Popa ? Je pense que c'est quelqu'un qui fait de la bonne musique et qui essaie toujours de travailler l'original. Bon je crois beaucoup en ce qu'il fait et je pense que ça va donner. Ethane c'est Popa avec qui je travaillais déjà qui me l'a présenté et conseillé. Comme quoi c'est un jeune qui a du talent et tout mais là aussi ça a été une réussite. Ethane a beaucoup de talent et je n'ai jamais regretté d'avoir investi dans ce qu'il fait. Il faut dire qu'il n'y a pas que les deux hein, il y a aussi des expérimentés avec lesquels j'ai signé mais ça ne prend pas encore et il y a d'autre jeunes qui viennent après Ethane et je pense que ça fait pas mal d'artiste déjà.

**TOGOREVEIL :** Vous résidez en France. Comment arrivez-vous à piloter votre structure qui est basée au Togo ?

**LLA :** J'ai un représentant à Lomé. Un gars expérimenté qui travaille avec une équipe. Avec lui, la tâche est moins lourde.

**TOGOREVEIL :** Vous produisez des jeunes issus de toutes les régions du Togo. Est-ce votre façon de promouvoir la réconciliation ?

**LLA :** Ben oui, moi je ne trouve aucun intérêt à avoir de ces idées limitées et aucun togolais n'est d'ailleurs. Le Togo est un et restera un. Alors moi je pense que c'est des histoires. Dans la vie de tous les jours chez les togolais moi je ne remarque plus ça. J'ai un enfant qui vient du nord. Mon dernier garçon a sa maman qui vient de Pagouda. Je connais des jeunes du sud qui vivent heureux avec ceux du nord. Alors je ne crois plus qu'il existe des divisions entre le peuple. Les togolais sont habitués les uns aux autres maintenant. Le reste c'est de la diversion.

**TOGOREVEIL :** Des projets d'avenir pour N'kroumah music Production ?

**LLA :** Des projets. Nous sommes en train de finaliser l'album de master POPA, et Ras-Ly est aussi en train de préparer un son concernant les guerres et les problèmes en Afrique, comme le Mali, le Nigéria etc. Il y a d'autres jeunes qui viennent à N'kroumah Music Production, il y a plein de jeunes qui ont tous du talent mais le choix est difficile. Je reste ouvert pour d'autres mais chez moi c'est le talent qui paye. C'est pour ça quand j'entends les gens m'appeler "faiseur de star", je dis c'est quoi un "faiseur de star" ? Ce n'est pas faire sortir l'argent qui est le problème. Si le jeune lui-même n'avait pas de talent, il ne sera jamais star. Avec N'kroumah, il faut juste des jeunes qui ne se la pette pas, des jeunes qui ont un goût pour l'original pas la photocopie. Des gens qui seront capables de représenter le Togo ailleurs en occident.

Propos recueillis par Clément PLAKOO

La styliste Clara Lawson Ames signe son retour sur la terre natale  
 SA « NUIT DE LA GRATITUDE » SE TIENT DEMAIN



Après plus de 20 ans de vie hors des frontières togolaises, la styliste, créatrice de mode de renommée internationale Clara Lawson Ames signe son retour sur sa terre natale qu'elle appelle affectueusement « Togo Chéri ». Pour marquer son retour, elle offre une soirée glamour et VIP dans un concept intitulé « Nuit de la Gratitude ». Cette soirée va se dérouler demain samedi au bord de la piscine de l'hôtel Sarakawa à partir de 19 H.

Selon la société de la styliste, Clara International, la « Nuit de la Gratitude » est une soirée de partage, de bienfaisance, de défilé de mode avec Clara Lawson Ames sans oublier une attraction musicale avec les meilleurs artistes du moment. 5 autres professionnels de la mode apporteront aussi leur contribution à la réussite de cette soirée. Il s'agit de Martial Tapolo, Nadiaka, Malika, Kris Kali, Credaniah. A part 2 mannequins blancs qui défilèrent sur le T pour montrer que la

mode africaine peut être arborée par les blancs, tous les autres mannequins sont des togolais.

Originaire du Togo, Clara Lawson Ames est une styliste de la mode qui est arrivée par son professionnalisme et sa ténacité à gagner une renommée à travers l'Afrique et le reste du monde. Avec sa structure Clara Design fondé en 1989 elle va remporter plusieurs prix internationaux dont « Prix Diamant de la Mode Africaine », « Biz Awards Afrique ». Après avoir laissé avec succès ses empreintes en Afrique, en Europe et aux Etats-Unis, elle revient alors exprimer sa reconnaissance à sa terre natale. Pour elle, il y a des personnes qui ont contribué à sa réussite et il est alors important qu'elle leur exprime sa reconnaissance. Elle ambitionne très prochainement apporter sa touche au rayonnement de la mode togolaise.

Londou KAWANA

GAGNER DES BOURSES D'ETUDES



LANCF DÉSORMAIS DES FORMATIONS BEAUCOUP PLUS PRATIQUES QUE THÉORIQUES DANS LES DOMAINES:

- Informatique appliquée à la gestion
- Gestion et organisation d'entreprises
- Secrétariat bureautique
- Développement web
- Réseaux d'entreprises
- Maintenance informatique
- Vidéo Surveillance
- Contrôle d'accès
- Saari
- Cisco
- Microsoft

VOUS ÊTES ETUDIANTS — EMPLOYÉS — CHEF D'ENTREPRISE — FONCTIONNAIRE

NOUS AVONS UNE FORMATION POUR VOUS RENDRE PLUS PRATIQUE ET OPERATIONNEL SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI.

Avec Nous, Vous êtes sûr de devenir plus GRAND...

TEL: 00228 22 45 86 93 / 92 52 52 04

INFO@CIT-GN.COM WWW.CIT-GN.COM

DECOUPER CE COUPON ET DEPOSER A L'ADRESSE SUIVANTE :

CIT - GÉNÉRATION NUMÉRIQUE  
 99 RUE, HÉDZRANAWOÉ  
 CARREFOUR LOMÉ 2

NOM ET PRENOM : .....

VILLE : .....

CONTACT : .....

Ça roule, ça marche  
 SYLVESTRE NASSIROU SORT DU CHOMAGE GRACE A LA SURVEILLANCE D'ENGINS



C'est un métier qu'on remarque un peu maintenant à Lomé. A la devanture des services publics et privées, au parking des lieux publics comme les stades, les salles de conférence publique et de concert, certains jeunes se créent du boulot en surveillant

des motos voitures ou autres engins qui viennent garer contre une petite récompense financière. Derrière le grand marché de Hédzranawoé où l'on vend des vêtements et accessoires de friperie, Silvestre Nassirou se fait tout de suite remarqué par son grand chapeau de paille qui lui sert de protection contre le soleil. Loin de jouer à un clown, le monsieur âgé d'une cinquantaine d'années, passe sa journée à surveiller les engins sur le site qu'il a aménagé pour accueillir ses clients. Silvestre se plaît bien dans son travail. Contrairement à ce que peuvent penser les passants de tous les jours, Silvestre est génie civil de formation et fut salarié de l'entreprise Inter Génique du Togo (IG-TOGO). Son travail, il l'a abandonné pour devenir vendeur d'essence frelatée, au moment où les chantiers se faisaient rares. Le second commerce a aussi tourné au vinaigre quand la police a débarqué chez lui pour procéder à une saisie. Fatigué de rester à ne rien faire, le natif d'Agoué Adjigo s'est créé son boulot. « Mon travail consiste à surveiller ces engins qui me sont confiés. Je veille à ce que le propriétaire vienne le retrouver indemne. » Nous explique-t-il. «

Depuis deux ans que je fais ce boulot, il n'y a jamais eu de vol sur mon site ici. Je n'ai jamais été distrait pour ça arrive », ajoute-t-il.

Depuis deux ans, Silvestre arrive à nourrir, vêtir et survenir aux besoins de sa femme et ses deux enfants sans oublier ses besoins personnels. « Ce métier est banal mais moi ça me paye et je vais continuer. Par exemple les jours où le marché s'anime ici, j'arrive à rentrer avec un peu plus d'argent que les jours ordinaires. Je me suis déjà habitué à ça et je le fait maintenant sans complexe », confie-il. Et pourtant, les journées de ce battant ne sont pas si faciles. « Il y a certains qui refuse de payer. Dès fois, d'autres m'insultent, certains même menacent de me taper dessus. Mais je dirai que c'est un mélange de bonne et de mauvaise réaction puisque certains passe m'encourager en me donnant de l'argent. »

Silvestre Nassirou est un exemple qui devrait inspirer les jeunes qui déambulent dans les rues de Lomé et certains diplômés qui sont en permanence en quête d'emploi, a créé eux aussi quelque chose.

Clément PLAKOO



# Chemoi

La téléphonie fixe



## Le bon choix !

**Infos : 119**

### ESPACES TELECOM À LOMÉ

**Ex Direction Générale**  
Avenue Nicolas GRUNTZKY,  
ancien siège  
Tél : (228) 22 21 47 14

**Espace HELIM**  
Ancien immeuble S3G  
Tél : (228) 22 20 32 06

**Espace Telecom AGOE NYIVE**  
Juste après la Brasserie BB  
Tél : (228) 22 50 82 01

**Espace Telecom ADIDOGOME**  
Face Église d'Adidogomé  
Tél : (228) 22 50 83 01

**Espace Telecom ADOBOU-KOME**  
Face mosquée de l'ex Zongo  
Tél : (228) 22 23 16 67

**Espace Telecom Place de l'Indépendance**  
Près de la Place de l'Indépendance  
Tél : (228) 22 21 86 23

**Espace Telecom ASSIVITO**  
Espace HELIM, ancien immeuble S3G  
Tél : (228) 22 20 74 00

**Espace Telecom PORT**  
Près du Rond-Point du PAL  
Tél : (228) 22 27 46 03

### ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

**Espace Telecom TSEVIE**  
Près du grand marché de NDANYI  
Tél : (228) 23 30 00 01

**Espace Telecom ANEHO**  
Dans le bâtiment de l'UTB  
Tél : (228) 23 31 07 24

**Espace Telecom KPALIME**  
Près de la Préfecture  
Tél : (228) 24 41 00 50

**Espace Telecom ATAKPAME**  
Face à la station TOTAL  
Tél : (228) 24 40 02 39

**Espace Telecom SOKODE**  
Face au marché - Après CNSS  
Tél : (228) 25 50 01 21

**Espace Telecom KARA**  
Près du stade Municipal  
Tél : (228) 26 60 00 60

**Espace Telecom DAPAONG**  
Face au commissariat  
Tél : (228) 27 70 83 00

**TOGO TELECOM, La Référence**

[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)